

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200720-03DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x			
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x			
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x			
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x			
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)				
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x			
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x			
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)				
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x			
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x			
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x			
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x			
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)				
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x			
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)				
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x			
Laiz	A. SANDRIN		x		Vonnas	L. MAUGE (suppléant)				
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x			
	S. MARECHAL GOYON		x				J.-F. CARJOT	x		
							E. DESMARIS	x		
							F. DUBOIS		x	
				J.-L. GIVORD	x					

Envoi de la convocation :13/07/2020

Affichage de la convocation :15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL

Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et habilitation permettant aux membres de la Commission d'Appel d'Offres de siéger en Commission de Délégation de Service Public

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT ;

Considérant que selon cet article L1411-5 du CGCT, elle doit être composée pour les établissements publics du Président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que des suppléants en nombre égal sont élus avec des titulaires selon les mêmes modalités ;

Considérant que suite au renouvellement électoral général intervenu en mars 2020, il est nécessaire de procéder à de nouvelles désignations ;

Considérant qu'il est proposé les candidatures suivantes :

Titulaires
Olivier MORANDAT
Agnès RENOUD-LYAT
Gilles RAPHY
Annick GREMY
Alain GIVORD

Suppléants
Jean-Luc CAMILLERI
Jean-Philippe LHÔTELAIS
Sébastien SCHAUVING
Luc MICHEL
Guy DUPUIT

Considérant que dans les communautés de communes, la commission compétente en matière de délégation de service public est similaire dans sa composition et son mode de constitution à la Commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il est par conséquent proposé au Conseil communautaire d'habiliter la Commission d'appel d'offres à siéger en tant que Commission de délégation de service public,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT les membres de la Commission d'appel d'offres présentés ci-dessus ;

HABILITE la Commission d'appel d'offres à siéger en tant que Commission de délégation de service public ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

31 JUL. 2020

Transmis en Préfecture le :

31 JUL. 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

